

**Zeitschrift:** Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Herausgeber:** Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Band:** 77 (1989)

**Heft:** 8-9

**Autor:** [s.n.]

**Buchbesprechung:** A lire

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 25.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## à lire

## Vinet et les Vinettes



Les Vinettes en tablier bleu (1939).

*Les 150 ans de l'Ecole Vinet à Lausanne.* Plaquette en vente à l'école Vinet, et au bénéfice de l'école. Rue de l'Ecole-Supérieure, 1005 Lausanne (20 francs).

(pbs) — Cette plaquette d'une centaine de pages rappelle le rôle de Vinet et de son école dans la promotion de la femme dans la promotion de la femme en terre vaudoise. C'est une page de notre histoire et de l'histoire des femmes dans ce pays qui mérite d'être rappelée.

L'école a été créée en 1839 par une Mme de Molin, dont les descendantes la fréquentent encore. Cela à la suite d'un article de Vinet réclamant l'amélioration de l'éducation des filles. Très vite, Vinet devient président du comité responsable. Des lettres, inédites, montrent avec quelle attention il s'est occupé de sa tâche jusqu'à sa mort.

L'école est devenue une pépinière de féministes avant la lettre, avec comme premières directrices la sœur de Vinet, puis la fille de Charles Secretan, comme Vinet un pionnier de l'égalité des droits pour les femmes, en particulier dans l'éducation.

Dans cette école privée, les maîtresses ont eu le champ libre pour donner à leurs élèves le goût des responsabilités et de l'engagement au service de buts désintéressés. C'est ce dont témoignent la vingtaine

d'interviews recueillies par la journaliste Renée Senn-Breuleux qui forment la seconde partie de la plaquette. Elles montrent aussi que la culture générale donnée à l'école était une bonne base pour des formations et des carrières professionnelles variées.

Au cours de sa longue vie, avec les guerres et les crises, l'école a connu des moments difficiles. Mais elle a toujours su s'adapter à des conditions nouvelles, dans ses structures et dans son projet éducatif. D'une école qu'on soupçonnait d'élitisme pour «jeunes filles bien», avec autrefois une forte proportion d'étrangères, elle est devenue une école mixte, avec aujourd'hui autant d'élèves garçons que filles.

Un choix de programmes variés permet souvent aux enfants de trouver la niche qui leur convient et que ne leur offre pas toujours l'école officielle. Ce qui a fait la valeur de l'école, c'est son enseignement personnalisé. Libre de faire des expériences, elle a toujours cherché à améliorer ses méthodes, à les adapter non seulement aux besoins de ses élèves du moment, mais à ceux de demain. On estime entre 20 000 et 30 000 les enfants qui depuis 150 ans ont fréquenté l'école et y ont dans leur grande majorité été heureux. L'Ecole Vinet fait partie intégrante du paysage vaudois. La richesse de son passé fait bien augurer de son avenir.

Inégaux  
devant l'école

Christiane Perregaux,  
Florio Togni

*Enfant cherche école*  
Ed. Zoé, coll. Cactus. 122 p.

(bpv) — «Les enfants qui n'existent pas» pourrait aussi être le titre de ce petit livre, qui est un pavé dans la mare de notre tranquillité. Eh oui ! en Suisse, comme partout en Europe, l'instruction est un droit, et même obligatoire jusqu'à 15 ans. Or, en particulier à Genève dans ce livre, mais dans notre pays en général, plusieurs centaines d'enfants n'ont pas le droit à l'instruction. L'école leur est fermée parce que leur présence est clandestine.

Notre économie qui accepte (demande) et utilise les travailleurs saisonniers (sans famille) et clandestins pour participer à notre bien-être, qui encaisse leurs impôts sans les dénoncer à la police, ne tolère pas que leurs enfants soient scolarisés, car pour entrer dans une école il faut apporter le permis de séjour ou d'établissement du père.

Deux exceptions en Suisse, les cantons de Neuchâtel et Fribourg acceptent les enfants quel que soit leur statut. Les autres appliquent la loi. Depuis trois ans, Genève a admis une dérogation pour les permis B en attente de regroupement familial ; 230 enfants ont ainsi pu en 1986 rejoindre l'école publique primaire.

En France, la Constitution garantit l'accès de tous à l'école. L'application dépend souvent des municipalités et la réalité montre que, encore trop souvent, l'Etat doit intervenir pour faire respecter la loi. Aux Etats-Unis, on considère que l'école est le lieu d'apprentissage de la démocratie et que refuser la scolarisation d'un enfant c'est donc agir contre la démocratie (arrêt de la Cour suprême 82).

Au début des années huitante, l'Université ouvrière de Genève et le Centre contact Suisse-immigrés ont créé la Petite Ecole. Terre des hommes, Caritas, le Centre social protestant les ont rejoints. Des subventions ont été trouvées aussi bien en Allemagne, en Hollande que par le syndicat FOBB. Toute l'histoire de cette institution se trouve dans le livre.

Au fil des ans la situation est devenue quasi officielle, mais les enfants clandestins ne sont pas tous, loin de là, dans cette école. Toutes les histoires vraies et tristes racontées dans ce livre émouvant rendent cette situation immorale et intenable.

Mais l'espoir existe, la solution est à portée de main, comme l'écrivent les auteurs dans leur conclusion : «La loi est la loi. Sans exception. Vraiment ? L'actualité est souvent là pour nous en faire douter. A quand l'école pour tous, le droit à l'éducation enfin respecté partout en Suisse ? »

La souffrance  
indicible

Laurence Chauvy  
*La Montagne*  
L'Aire, 1989

(srl) — «La douleur étouffe les vrais mots. Ceux qui restent ne sont que verbes de brouillard, lourdeur, haut-le-cœur, très faibles cris d'oiseaux agitant le rideau de brume.»

Sans doute la parole et l'écriture restent toujours inadéquates pour exprimer ce vécu par excellence non dicible qu'est la souffrance. Surtout quand il s'agit d'une souffrance qui ne procède que superficiellement d'événements incléments, qui provient du dedans de l'être.

On peut dire cependant que ces vrais mots, Laurence Chauvy les a trouvés dans le récit qu'elle vient de publier comme dans ses précédents livres, chroniques lancinantes d'un mal de vivre à chaque fois mal guéri par l'œuvre, toujours recommencé. «La solitude chauffe le cœur à blanc»...

A lire par toutes celles et tous ceux qui résistent encore à l'idée que la «pensée positive» et la méthode Coué puissent tenir lieu de recherche intérieure.

## Prix

Edith Habersaat, dont nous commentons fidèlement les œuvres dans ces colonnes, vient d'obtenir le 18e Prix Alpes-Jura décerné par l'Association des écrivains de langue française, pour son roman *Des Plis dans l'Aube*, paru aux Editions de la Thièle à Yverdon. Aux félicitations que lui a adressées Jack Lang, ministre français de la Culture, joignons les nôtres !